

Département
NORD
Canton
GRANDE-SYNTHE
Commune
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2025-16

**ARRETE DU MAIRE**

**DÉLÉGATION DE FONCTIONS**

**PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**  
**À MONSIEUR JULIEN VEYER**

*5.4 – Délégation de fonctions*

Le Maire de GRAVELINES,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 23 Mai 2020,

Vu l'arrêté du 23 Mai 2020 relatif aux délégations de fonctions accordées aux adjoints et conseillers municipaux

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup>: En mon absence, Monsieur Julien VEYER, Conseiller Municipal Délégué est désigné pour présider la Commission Communale des Impôts Directs du VENDREDI 04 AVRIL 2025.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Notifié à l'intéressé,
- Transmis au sous-préfet de Dunkerque,

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le 20 mars 2025

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le 24 MARS 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 24 MARS 2025



Bertrand RINGOT